



Berne, le 14 avril 2010

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

**Programme de consolidation 2011-2013 du budget de la Confédération (PCO 2011-2013) et mise en œuvre du réexamen des tâches:  
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs,

Le 24 février 2010, le Conseil fédéral a fixé les mesures du programme de consolidation 2011-2013 (PCO 2011-2013) et, ensuite, décidé quels éléments du réexamen des tâches les départements doivent mener à bien par le biais de projets séparés. Le 14 avril, il a ainsi adopté les rapports relatifs au PCO 2011/2013 et à la mise en œuvre des mesures à long terme liées au réexamen des tâches. Il a en outre chargé le Département fédéral des finances (DFF) de lancer une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne et des associations faîtières de l'économie.

*Consultation sous forme de conférence*

Par la présente lettre, nous vous soumettons les rapports relatifs au PCO 2011-2013 et à la mise en œuvre du réexamen des tâches afin que vous puissiez prendre position. Compte tenu de l'urgence du projet, la consultation est effectuée sous forme de conférence et l'accent est mis sur le programme de consolidation.

*Consultation écrite*

En plus de la procédure de consultation sous forme de conférence, les milieux intéressés ont la possibilité de prendre position par écrit. La procédure écrite permet de donner un avis plus détaillé sur la mise en œuvre du réexamen des tâches.

Nous vous prions d'envoyer, le cas échéant, votre position écrite d'ici au **28 mai 2010**, par courriel à [christine.kilchoer@efv.admin.ch](mailto:christine.kilchoer@efv.admin.ch) ou par la poste à l'Administration fédérale des finances, Bundesgasse 3, 3003 Berne.

Des exemplaires supplémentaires des documents relatifs à la consultation sont disponibles sur le site Internet suivant: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

*Contenu des projets*

Le *programme de consolidation 2011-2013* prévoit des allègements budgétaires d'environ 1,5 à 1,6 milliard de francs par année. Il porte essentiellement sur les dépenses. Le Conseil fédéral a veillé à ce que les mesures du programme n'aient de répercussions négatives notables ni sur l'exécution des tâches essentielles de la Confédération, ni sur la reprise économique. Les reports de charges sur les cantons ont aussi été évités. Les mesures qui touchent les tâches assumées conjointement par la Confédération et les cantons ont en outre été conçues de manière à offrir aux cantons une liberté maximale d'exécution.



Le rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches concerne les mesures à long terme découlant du réexamen des tâches de la Confédération, qui sont du ressort des départements concernés, conformément à la décision du Conseil fédéral du 24 février 2010. A la différence de la consultation relative au PCO 2011-2013, où les participants sont appelés à se prononcer sur un projet de loi concret, la consultation sur la mise en œuvre du réexamen des tâches représente en fait une consultation préalable. Les départements concernés se baseront sur les avis exprimés pour élaborer les mesures concrètes.

D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Hans-Rudolf Merz  
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projets de lois destinés à la consultation et rapports explicatifs (d, f, i)
- Liste des destinataires (d, f, i)